

Sur le procédé

Système TARADOUCHE

Famille de produit/Procédé : Système de revêtement pour sol et mur de douche à base de PVC

Titulaire(s) : Société GERFLOR SAS

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V6	Il s'agit de la 6^{ème} révision de l'Avis Technique 12/12-1629_V5. Il intègre les modifications suivantes : • Modification de l'adresse du titulaire ; • Changement de l'appellation "Taralay sécurité SD (Compact et design)" en "Taralay sécurité (Compact et design)" ; • Suppression des revêtements de sol "ELEGANCE SD" et "TARALAY ULTRA + SD" ; • Suppression des colles suivantes pour le collage des revêtements de sol et de la sous couche TARAFOAM : POLYMANG SM, TECHNIMANG et PLASTIMANG de la société BOSTIK / MANG ; SADERFIX T3 de la société BOSTIK / SADER ; STIX A200 MULTI VINYL de la société BOSTIK / MIPLACOL ; THOMSIT K 188 E de la société THOMSIT ; • Suppression du primaire R 766 de la société THOMSIT ; • Suppression des colles suivantes pour le collage des revêtements de mur : CEGE 100 TECHNIC de la société SIKA / CEGECOL ; POLYMANG SM, TECHNIMANG et PLASTIMANG de la société BOSTIK / MANG ; SADERFIX T3 de la société BOSTIK / SADER ; STIX A200 MULTI VINYL de la société BOSTIK / MIPLACOL ; THOMSIT K 188 E et THOMSIT K 188 de la société THOMSIT ; • Suppression de la plaque de répartition "Plaque DECOBOWL" ; • Mise à jour du schéma de principe de mise en œuvre des WC suspendus.	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

Descripteur :

Système complet douches à partir de revêtements plastiques de sol et de murs, incluant l'emploi de siphons de sol et la réalisation de pentes.

Le domaine d'emploi est défini dans le CPT Systèmes Douches Plastiques (*e-cahier du CSTB* n° 3781) au § 2.3 détaillé dans les tableaux 1 et 2 et rappelé § 1.1.3 du document. Il est précisé comme suit pour les cuvettes WC : seule la pose suspendue est visée pour ces dernières.

Les supports visés sont définis au § 1.1.4 du document. Cet Avis Technique ne vise pas la pose sur chapes et dalles flottantes, ni la pose sur supports en bois ou panneaux à base de bois.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	5
1.1.	Domaine d'emploi accepté	5
1.1.1.	Zone géographique	5
1.1.2.	Ouvrages visés.....	5
1.1.3.	Locaux.....	5
1.1.4.	Supports.....	5
1.2.	Appréciation.....	5
1.2.1.	Aptitude à l'emploi du procédé	5
1.2.2.	Durabilité	6
1.2.3.	Impacts environnementaux	7
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé	7
2.	Dossier Technique.....	8
2.1.	Mode de commercialisation	8
2.1.1.	Mise sur le marché.....	8
2.1.2.	Identification.....	8
2.2.	Description du système TARADOUCHE	8
2.2.1.	Système.....	8
2.2.2.	Revêtements de sol.....	8
2.2.3.	Revêtement MURAL CALYPSO	9
2.2.4.	Sous-couche acoustique.....	9
2.2.5.	Produits associés	10
2.3.	Dispositions de conception	13
2.3.1.	Généralités.....	13
2.3.2.	Pentes, réservations et évacuations	14
2.3.3.	Cas d'une chape fluide - Raccordement aux zones de pentes	14
2.3.4.	Choix des produits de mise en œuvre associés.....	14
2.3.5.	Equipements sanitaires suspendus.....	14
2.3.6.	Dossier de consultation - Documents Particuliers du Marché	14
2.3.7.	Chauffage des locaux	15
2.4.	Dispositions de mise en œuvre	15
2.4.1.	Consistance des travaux	15
2.4.2.	Supports en sol : exigences relatives aux supports et préparation des supports	15
2.4.3.	Mise en œuvre du système.....	15
2.5.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication.....	20
2.5.1.	Revêtements de sol.....	20
2.5.2.	Revêtement MURAL CALYPSO	20
2.5.3.	Contrôles de fabrication	21
2.6.	Réception/mise en service	21
2.7.	Maintien en service des performances de l'ouvrage - Entretien	21
2.7.1.	Entretien.....	21
2.7.2.	Surveillance – Maintenance – Réparation	21
2.7.3.	Glissance.....	21
2.8.	Formation et assistance technique.....	21
2.8.1.	Formation solier : stage avec attestation individuelle.....	21
2.8.2.	Exigences relatives à l'entreprise	22
2.8.3.	Assistance à la négociation des marchés	22
2.8.4.	Assistance lors du chantier	22

2.9.	Résultats expérimentaux	22
2.10.	Références.....	22
2.11.	Annexes du Dossier Technique.....	23

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Système complet douches à partir de revêtements plastiques de sol et de murs, incluant l'emploi de siphons de sol et la réalisation de pentes.

1.1.3. Locaux

Le domaine d'emploi est celui défini au § 2.3 du le CPT Systèmes Douches Plastiques (*e-cahier du CSTB n° 3781*) précisé comme suit : pour les cuvettes WC : seule la pose suspendue est visée pour ces dernières. Les locaux visés sont les suivants :

- Douches individuelles privatives des bâtiments d'habitation et bâtiments hors hospitaliers ou assimilés au plus classés U2s P2 E2 (*) C1 selon la notice du classement UPEC des locaux en vigueur ;
- Douches individuelles et collectives des bâtiments hospitaliers, MAPAD et EHPAD, des bâtiments d'activités sportives et d'enseignement au plus classés U3 P3 E3 C2 selon la notice du classement UPEC des locaux en vigueur ;
- Salles de bain avec baignoire des MAPAD et EHPAD et des bâtiments hospitaliers au plus classées U3P3E3C2 selon la notice du classement UPEC des locaux en vigueur ainsi que les locaux similaires ci-avant susceptibles d'être surclassés U4P3E3C2 par le maître d'ouvrage ;

Il s'agit des locaux au plus classés :

- EB+ collectifs sur support à base de liant hydraulique (Cf. tableau en annexe 1 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (*e-cahier du CSTB n° 3781*) ;
- EC (vestiaires de piscines, balnéo ... hors locaux à très forte hygrométrie) sur dallage avec ou sans dalle ou chape rapportée et sur plancher en béton porté sur vide sanitaire.

(*) La présence d'un siphon de sol conduit au surclassement de E2 à E3 du local.

Les locaux avec plancher chauffant ainsi que les locaux avec présence d'un joint de dilatation sont exclus.

Faute de dispositions constructives permettant d'assurer la pérennité de l'ouvrage, la mise en œuvre du procédé TARADOUCHE sur chapes ou dalles flottantes n'est pas visée dans le présent document.

Note : Les locaux visés ci-dessus et en particulier les douches (salles d'eau au sens du classement UPEC des locaux) sont traités sur toute la surface du sol ainsi que sur la totalité de la surface murale, c'est à dire sur toute sa hauteur.

1.1.4. Supports

1.1.4.1. Support neuf ou existant non revêtu ou remis à nu à base de liant hydraulique

Les supports visés sont définis à l'article 6.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, à l'exclusion des chapes et dalles flottantes, des planchers chauffants et des escaliers.

Les supports en bois ou panneaux à base de bois tels que définis à l'article 6.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 ne sont pas visés par le présent Avis technique.

1.1.4.2. Supports muraux en neufs et en rénovations

Les supports visés sont définis à l'article 6.2 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (*e-cahier du CSTB n° 3781*).

1.2. Appréciation

1.2.1. Aptitude à l'emploi du procédé

1.2.1.1. Réaction au feu

- Le revêtement TARALAY SECURITE COMPACT fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu avec le classement C_{s1}-s1 valable en pose collée avec une colle acrylique sur supports panneaux de particules de bois non ignifugé de classe C_{s1}-s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m³ (rapport du CRET n° 2015/056-1 du 10 juillet 2015) ;

- Le revêtement de sol TARALAY SÉCURITÉ COMPACT DESIGN fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu avec classement B_{s1} valable en pose collée sur support fibres-ciment $A2_{s1}$ ou $A1_{s1}$ et de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$ (rapport du CRET n° 2019/148-1 du 09/07/2019) ;

Le revêtement de sol TARALAY SÉCURITÉ COMPACT associé à la sous couche TARAFOAM fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu avec classement C_{s1} , d0 valable en pose collée sur panneau de particules de bois non ignifugé de classe Cfl-S1 et de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur fibres-ciment $A2_{fl-S1}$ ou $A1_{fl}$ de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$ (rapport de classement de réaction au feu du CRET n°2025/041-1, correspondant au rapport du CRET n°2015/041-1 pour nouvelle appellation commerciale) ;

- Le revêtement MURAL CALYPSO fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu avec classement B_{s2} , d0 valable en pose collée avec une colle acrylique sur plaque de plâtre à faces cartonnées $A2$ de $700 \pm 100 \text{ kg/m}^3$ et $12,5 \pm 0,5 \text{ mm}$ d'épaisseur ou sur tout autre substrat classé $A1$ ou $A2$ de masse volumique $> 700 \pm 100 \text{ kg/m}^3$ (Rapport de l'IFTH n° 12-02585 L du 25 février 2013).

1.2.1.2. Glissance

Le revêtement TARALAY SECURITE COMPACT fait l'objet d'un rapport d'essai au plan incliné, pieds nus en présence d'eau selon la norme DIN 51097 dont le résultat est le suivant :

- TARALAY SECURITE COMPACT : Angle d'inclinaison moyen $\alpha \geq 18^\circ$ (rapport d'essai du HOCHSHULE KOBLENZ n° KP 109-2 / 20 du 26 octobre 2020)

Le revêtement TARALAY SECURITE COMPACT DESIGN fait l'objet d'un rapport d'essai au plan incliné, pieds nus en présence d'eau selon la norme DIN 51097 dont le résultat est le suivant :

- TARALAY SECURITE COMPACT DESIGN : Angle d'inclinaison moyen $\alpha \geq 18^\circ$ (rapport d'essai du laboratoire SATRA Technology Centre n° FLO027673518422/6726/2 du 22/02/2019)

Le GS ne se prononce pas sur la durabilité de la performance de résistance à la glissance, celle-ci étant liée aux conditions d'usage, d'entretien et de réfection éventuelle du revêtement. Il appartient au maître d'ouvrage et/ou à l'exploitant de la vérifier périodiquement au regard de l'exigence qui aura été définie.

1.2.1.3. Acoustique

- Le système associant le revêtement de sol TARALAY SECURITE SD à la sous-couche TARAFOAM fait l'objet d'un essai de type concernant l'efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 16 \text{ dB}$ (rapport d'essai du CSTB n°AC-16-26061333/1).
- Le système associant le revêtement TARALAY SECURITE SD DESIGN associé à la sous-couche TARAFOAM fait l'objet d'un essai de type concernant l'efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 16 \text{ dB}$ (rapport d'essai du CSTB n° CR-AC19-26080023).

L'isolation acoustique du système au niveau du siphon n'est pas visée par le présent Avis.

Il a pu être vérifié à la lecture de la fiche technique, de la déclaration de performances, du plan de contrôles et des enregistrements de contrôles ainsi que de l'engagement du fabricant que le produit présentement dénommé « Taralay Sécurité » est identique au produit précédemment désigné « Taralay Sécurité SD ».

1.2.1.4. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.5. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS).

L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

1.2.2. Durabilité

Dans les conditions d'entretien prescrites décrites à l'article 2.10 du Dossier Technique, la durabilité à l'usage de l'ouvrage, dans les conditions de mise en œuvre et d'emploi indiquées, est appréciée comme satisfaisante.

Elle est toutefois subordonnée :

- à une surveillance régulière visant à repérer d'éventuelles amorces de dégradations localisées pouvant apparaître en cours d'usage, en particulier au niveau des points singuliers ;
- à la rapidité d'intervention afin de réparer ces éventuelles faiblesses ;
- à un bon niveau d'entretien.

1.2.3. Impacts environnementaux

Le procédé ne dispose d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Le Groupe n'a pas formulé de remarque complémentaire.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

Titulaire(s) : Société GERFLOR
1 PLACE VERRAZZANO
69258 LYON CEDEX 09
Internet : www.gerflor.com

2.1.1. Mise sur le marché

Revêtements de sol

En application du règlement UE 305/2011, le produit TARALAY SECURITE, fait l'objet d'une déclaration des performances établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

Revêtement mural

En application du règlement UE 305/2011, le produit MURAL CALYPSO fait l'objet d'une déclaration des performances établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 15102.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2.1.2. Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut de la part du fabricant engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus.

L'épaisseur, le dessin, le coloris, les dimensions, un repère correspondant à la date de fabrication (N° de lot) figurent aussi sur les emballages.

2.2. Description du système TARADOUCHE

2.2.1. Système

Version TARADOUCHE CLASSIQUE

Le système TARADOUCHE est un concept de pièces d'eau associant les revêtements de sol et de mur soudés à chaud, disposés sur la totalité des surfaces du local (sols et murs) et incluant :

- L'utilisation d'accessoires d'évacuation (siphons de sol) ;
- L'utilisation d'accessoires de mise en œuvre (formes d'appui pour angle, profilés de diminution et seuils d'étanchéité, siphon de sol compatible et adapté aux revêtements de sol PVC...) ;
- La réalisation de pentes.

Afin que le système TARADOUCHE puisse être considéré comme tel, il devra démontrer :

- que le sol du local est recouvert entièrement et uniformément du même revêtement de sol ;
- que le support soit réalisé sans discontinuité de parement ;
- que les remontées en plinthes et recouvrements par le mural soient réalisés sur l'entière périphérie du local ;
- que les murs du local sont recouverts entièrement et uniformément du même revêtement sur toute la hauteur utile.

Version TARADOUCHE CONFORT

Ce système peut être complétée au sol par l'utilisation d'une sous-couche TARAFOAM permettant d'améliorer les performances acoustiques de la version TARADOUCHE Classique à un affaiblissement acoustique au bruit de choc de $\Delta L_w = 16$ dB pour le revêtement TARALAY SECURITE.

2.2.2. Revêtements de sol

Revêtements de sol vinyliques flexibles en lés de la Société GERFLOR certifiés QB-UPEC. Caractéristiques d'identification : se référer aux certificats QB-UPEC en cours de validité.

Designation commerciale	Classement	Épaisseur (mm)	Masse surfacique totale (g/m²)	Largeur (cm)	Longueur des lés (ml)
TARALAY SECURITE	U4 P3 E2/3 C2	2	2360 (COMPACT) 2500 (DESIGN)	200	20

Tableau 1 – Caractéristiques d'identification des revêtements de sol vinyliques flexibles en lés certifiés QB-UPEC

2.2.3. Revêtement MURAL CALYPSO

Le revêtement de mur vinylique flexible en lés MURAL CALYPSO est un revêtement technique mural calandré en PVC plastifié de la Société GERFLOR, présenté en lés :

- Aspect : Uni ;
- Grain : Calf.

Caractéristiques	Méthodes d'essais	Valeurs
Largeur des lés (m)	NF EN ISO 24341 (NF EN 426)	2
Longueur des rouleaux (ml)	NF EN ISO 24341 (NF EN 426)	≈ 30
Épaisseur (mm)	NF EN ISO 24346 (NF EN 428)	0,92 ± 0,05
Poids (g/m²)	NF EN ISO 23997 (NF EN 430)	1610 ± 80
Tenue à la lumière	NF EN 20-105 B02	> 6
Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%)	NF EN ISO 23999 (NF EN 434)	< 0,8
Traction des joints (kg/cm)	NF EN 684	> 4
Résistance aux produits chimiques	NF EN ISO 26987 (NF EN 423)	Insensible aux acides et bases dilués. Insensible aux produits domestiques (à l'exclusion des solvants du PVC plastifié)

Tableau 2 - Caractéristiques techniques du revêtement de mur MURAL CALYPSO

2.2.4. Sous-couche acoustique

Pour la version confort du système douche : sous-couche TARAFOAM. Désignation : TARAFOAM.

Type : sous couche mousse à base de PVC

Caractéristiques	Méthodes d'essais	Valeurs
Largeur des lés (m)	NF EN ISO 24341 (NF EN 426)	2
Longueur des rouleaux (ml)	NF EN ISO 24341 (NF EN 426)	≈ 50
Épaisseur (mm)	NF EN ISO 24346 (NF EN 428)	2 ± 0,1
Poids (g/m²)	NF EN ISO 23997 (NF EN 430)	950 ± 70
Efficacité d'isolation au bruit de choc	NF EN ISO 140-8 NF EN ISO 717-2	PV CSTB AC 16-26061333/1 $\Delta L_w = 16 \text{ dB}$ (Tarafoam +TL SECURITE SD) PV CSTB AC 19-26080023 $\Delta L_w = 16 \text{ dB}$ (Tarafoam +TL SECURITE DESIGN)
Poinçonnement rémanent (mm) (1)	NF EN ISO 24343-1 (NF EN 433) (150 min)	≤ 0,20 (Tarafoam TL SECURITE)
(1) Pour information		

Tableau 3 - Caractéristiques techniques de la sous-couche Tarafoam

2.2.5. Produits associés

2.2.5.1. Cordons de soudure

Pour revêtement de sol et le revêtement mural : cordon en PVC plastifié réf. CR 40, diamètre 4 mm.

2.2.5.2. Produits de collage et primaires

Recommandations pour le collage

Suivre scrupuleusement les prescriptions du fournisseur de colle.

Bien respecter le temps de gommage qui est fonction de la température, de l'hygrométrie ambiante, de la porosité du support et de la consommation de colle.

- Colles acryliques pour les revêtements de sols et pour le système Confort (cf. Tableau 4, 5 et 6).

Fabricant	Désignations
SIKA / CEGECOL	CEGEPRIM UN2
SIKA / CEGECOL	CEGEPRIM AN
SIKA	SIKAFLOOR-17 PRIMAIRE ANHYDRITE
SIKA	SIKAFLOOR-18 PRIMAIRE UNIVERSEL
BOSTIK	GRIP A700 UNIVERSEL
H.B. FULLER	TEC 049
MAPEI	PRIMER G
SIKA / PAREXGROUP	124 PROLIPRIM
SIKA / PAREXGROUP	165 PROLIPRIM UNIVERSEL
UZIN	PE 360

Tableau 4 - Préconisation des primaires

Fabricant	Désignations
SIKA / CEGECOL	CEGE 100 TECHNIC
SIKA / CEGECOL	CEGE 100 HQT
SIKA	SIKABOND 135 PVC FLOOR
SIKA	SIKABOND 150 PREMIUM FLOOR
BOSTIK / SADER	SADERTAC V6
BOSTIK / SADER	SADERTECH V8
BOSTIK / MIPLACOL	STIX A800 PREMIUM
BOSTIK / MIPLACOL	STIX A300 MULTI FLOOR
H.B. FULLER	TEC 522
H.B. FULLER	TEC 540
MAPEI	ULTRA BONDECO 370
MAPEI	ULTRA BONDECO V4 SP
SIKA / PAREXGROUP	915 LANKOCRYL PLUS
SIKA / PAREXGROUP	932 LANKOCRYL MAX
UZIN	KE 2000 S
UZIN	KE32

Tableau 5 - Préconisation des colles pour le revêtement de sol

Fabricants	Désignations
SIKA / CEGECOL	CEGE 100 TECHNIC
SIKA / CEGECOL	CEGE 100 HQT
SIKA	SIKABOND 135 PVC FLOOR
SIKA	SIKABOND 150 PREMIUM FLOOR
BOSTIK / MIPLACOL	STIX A800 PREMIUM
BOSTIK / MIPLACOL	STIX A300 MULTI FLOOR
BOSTIK / SADER	SADERTECH V8
BOSTIK / SADER	SADERTAC V6
H.B. FULLER	TEC 522
H.B. FULLER	TEC 540
MAPEI	ULTRA BONDECO 370
MAPEI	ULTRA BONDECO V4 SP
SIKA / PAREXGROUP	915 LANKOCRYL PLUS
SIKA / PAREXGROUP	932 LANKOCRYL MAX
UZIN	KE 2000 S

Tableau 6 - Préconisation des colles pour le collage des revêtements de sol préconisés sur la sous-couche TARAFOAM

Mise en œuvre du revêtement selon le principe de mise en œuvre du système Taradouche.

- Colles et primaires associés pour le revêtement mural (Cf. Tableaux 7, 8 et 9).

Fabricant	Désignations
SIKA / CEGECOL	CEGEPRIM UN2
SIKA / CEGECOL	CEGEPRIM AN
SIKA	SIKAFLOOR-17 PRIMAIRE ANHYDRITE
SIKA	SIKAFLOOR-18 PRIMAIRE UNIVERSEL
BOSTIK	GRIP A700 UNIVERSEL
H.B. FULLER	TEC 049
MAPEI	PRIMER G
SIKA / PAREXGROUP	124 PROLIPRIM
SIKA / PAREXGROUP	165 PROLIPRIM UNIVERSEL
PRB	PRB ACCROSOLA G
PRB	PRB ACCROSOL EXPRESS
UZIN	PE 360

Tableau 7 - Préconisation des primaires

Fabricant	Désignations
SIKA / CEGECOL	CEGE 100 HQT
SIKA	SIKABOND 135 PVC FLOOR
SIKA	SIKABOND 150 PREMIUM FLOOR
BOSTIK / MIPLACOL	STIX A800 PREMIUM
BOSTIK / MIPLACOL	STIX A300 MULTI FLOOR
BOSTIK / SADER	SADERTECH V8
BOSTIK / SADER	SADERTAC V6
H.B. FULLER	TEC 540
H.B. FULLER	TEC 522
MAPEI	ULTRA BONDECO 370
SIKA / PAREXGROUP	915 LANKOCRYL PLUS
PRB	FIXOSUP
PRB	FIXOTEC
UZIN	KE 2000 S
UZIN	KE 32

Tableau 8 - Préconisation des colles pour le revêtement de mur

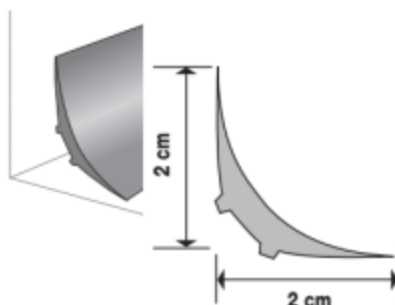
- Colles contacts en phase aqueuse et bandes adhésives double face pour les remontées en plinthes et les profilés (cf. Tableau 9)

Nature	Fabricants	Désignations
Colle contact	UZIN	WK 222
	MAPEI	ULTRABOND ECO CONTACT
	SIKA / CEGECOL	CEGE 100 CONTACT+
Bandes adhésives	SIKA / CEGECOL	CEGETACK 25/50/85
	SIKA / PAREXGROUP	940 LANKO CONTACT 25/50/85
	MAPEI	MAPECONTACT PLINTHE
	BOSTIK	BOSTIK ROLL 25/50/85
	HB FULLER	SDB 50/85
	UZIN	REMUR

Tableau 9 – Colles contacts et bandes adhésives adaptées au traitement des rives

2.2.5.3. Profilé forme d'appui pour remontée en plinthe

Forme d'appui en PVC de 20 mm (réf. 0478) de GERFLOR. Disponible en longueurs de 3 ml.

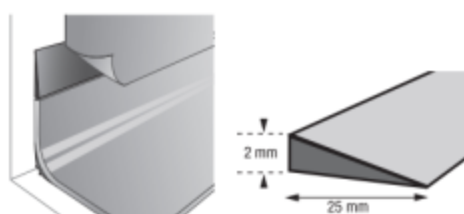
**Forme d'appui 20 mm réf. 0478**

2.2.5.4. Profilé forme d'appui pour angle mural

Forme d'appui en PVC de 12 mm (réf. CA 12) de GERFLOR.

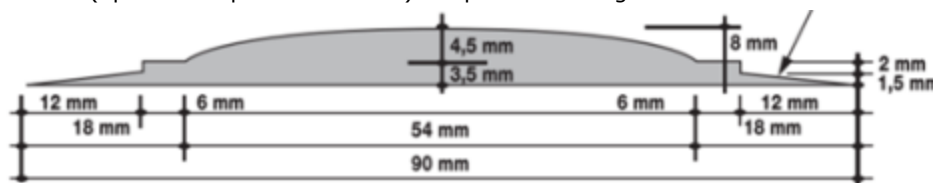
2.2.5.5. Profilé de diminution

Profilé en PVC de GERFLOR (réf. 0490) pour compensation de l'épaisseur du revêtement de sol en remontée en plinthe avant la pose du revêtement mural. Disponible en rouleaux de 25 ml.

**Profilé de diminution réf. 0490**

2.2.5.6. Profilé de seuil

Profilé de seuil en PVC de GERFLOR (réf. 0469), adapté et soudable au revêtement TARALAY SECURITE ainsi qu'au système douche en version confort (après découpe de la bavette). Disponible en longueurs de 3 ml.

**Profilé de seuil en PVC de GERFLOR (réf. 0469)**

2.2.5.7. Clean Corner System In and Out

Profilé In

Profilé bi-matière semi-rigide de forme triangulaire semi-rigide 100% PVC, breveté et fabriqué par GERFLOR, utilisé dans les angles rentrants sous la remontée en plinthe avec les sols GERFLOR. Sa forme permet d'améliorer l'hygiène et de faciliter l'entretien des angles internes du mur.

Profilé Out

Profilé bi-matière semi-rigide de forme papillon triangulaire 3D semi-rigide 100% PVC, breveté et fabriqué par Gerflor, utilisé dans les angles sortants sous la remontée en plinthe avec les sols GERFLOR. Sa forme d'appui permet d'améliorer l'hygiène et la durabilité des angles internes du mur.

2.2.5.8. Plaque PVC Rigide SPM

Panneau de protection et d'habillage : protection des murs pour couvrir les parties exposées derrière les cuvettes de WC uniquement ; la plaque de répartition est intercalée entre la paroi verticale recouverte par le revêtement de mur et le WC suspendu.

Les panneaux de protection suivants sont prescrits :

- Panneaux PVC rigide de la société SPM : Decochoc / Decodean / Decosmic / Decowood / Decotrend (épaisseur 2 mm) ; disponible en dimensions de 2500 mm x 1300 mm ;

2.2.5.9. Siphon

Les modèles suivants sont préconisés et conformes à la norme NF EN 1253 :

Pour support à base de liant hydraulique :

SIPHON GERFLOR :

- SIPHON VERTICAL DUSCHBRUNN (REF. 090A0001),
- SIPHON HORIZONTAL FREJA (REF. : 090B0001),
- REHAUSSE SIPHON FLEX (REF. : 090D0001),
- GRILLE INOX SIPHON DROP (REF. 090C0001),
- COUTEAU SIPHON KNIFE 150 (REF. : 090E0001))
- SIPHON Gamme SITAR (SITARH1120001, SITARV H1130001)
- SIPHON Gamme SITAR (SITARH1120001, SITARV H1130001)

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Généralités

Au moment de la conception des locaux de douches, il doit être tenu compte des règles concernant l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) – cf. Chapitre III – TITRE IV « ACCESSIBILITÉ » de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 ainsi que le « Guide des salles d'eau accessibles à usage individuel dans les bâtiments d'habitation » du 16/07/2012.

En outre, et à minima dans le cas de travaux neufs, les dispositions constructives précisées dans le guide du CSTB « Mise en œuvre d'une douche de plain-pied dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs » doivent être également respectées en fonction des dispositifs de protection contre les projections d'eau éventuellement prévus (cf. articles 5 et 6 du guide - cas des systèmes douches plastiques).

Dans le cas des bâtiments d'habitation en travaux neufs, les dispositions ci-dessus sont complétées par les dispositions de l'arrêté du 11 septembre 2020 et reprises dans le Guide pour la mise en œuvre d'une douche accessible « zéro ressaut » dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs.

Le Maître d'œuvre doit s'assurer du respect de ces dispositions ; il doit aussi veiller à ce que l'entreprise soit qualifiée et ses intervenants formés au travers de la vérification des attestations individuelles de formation.

2.3.2. Pentres, réservations et évacuations

Le support doit présenter les pentes et les réservations nécessaires à la mise en place des évacuations (cf. article 4.3 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781)). En travaux neufs, les pentes doivent être apportées par le support. En travaux de rénovation, la réservation d'épaisseur doit être suffisante pour assurer la pente minimale ; à défaut, il faudra s'assurer de la faisabilité de la solution proposée dans le Dossier Technique.

Les dispositifs constructifs spécifiques (pentes, siphons, gaines techniques, ...) doivent être prévus au préalable ainsi que les réservations nécessaires.

Sur support à base de liant hydraulique, le siphon doit être installé par scellement à la chape ou à la dalle dans la réservation prévue à cet effet ; le produit à utiliser et la qualité de réalisation du scellement doivent être vérifiés.

L'entreprise titulaire du lot gros œuvre et le plombier (ou l'entreprise qui a la charge de la pose du siphon) doivent être informées du choix particulier de siphon et des conditions particulières requises pour sa mise en œuvre en fonction du support.

Les plans des pentes et les plans d'implantation des siphons doivent être communiqués à l'entreprise de pose du revêtement.

Il appartient au Maître d'œuvre de s'assurer du respect de ces dispositions.

2.3.3. Cas d'une chape fluide - Raccordement aux zones de pentes

Dans le cas d'un support de type chape fluide (en dehors de la zone d'emprise de l'espace douche – cf. Guide pour la mise en œuvre d'une douche de plain-pied dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs), le raccordement avec la zone de pente doit s'effectuer au seuil de porte du local douche et doit faire l'objet d'une étude particulière ; il doit être décrit dans les Documents Particuliers du Marché conformément à l'article 4.32 du Cahier des Prescriptions Techniques « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781).

2.3.4. Choix des produits de mise en œuvre associés

Le Maître d'œuvre devra s'assurer que le choix des produits associés nécessaires à la mise en œuvre du système TARADOUCHE (notamment les produits de préparation et de reprofilage de support, les produits de scellement du siphon, etc...) est adapté à l'utilisation prévue.

2.3.5. Equipements sanitaires suspendus

Dans le cas d'une cuvette WC suspendue, le bâti-support de cuvette et la constitution de la paroi destinée à recevoir la cuvette doivent être dimensionnés afin d'éviter en exploitation tout mouvement de celle-ci induit par les charges d'utilisation de l'appareil, qui pourraient à terme provoquer des désordres au niveau du revêtement mural. Il appartient au Maître d'œuvre de s'assurer de leur conformité aux préconisations des fabricants de ces éléments (rigidité, épaisseur et tenue mécanique notamment).

Dans le cas d'une cuvette WC suspendue de type « rallongée » ou dans le cas de l'absence de renforcement particulier du support mural, l'emploi de la plaque de protection préconisée à l'article 2.2.5.6 du Dossier Technique est requis, en interposition entre le revêtement mural et la surface d'appui de la cuvette WC.

En outre, les dispositions nécessaires devront être prévues le cas échéant pour s'assurer que toute la surface d'appui de la cuvette WC soit en contact avec la paroi verticale revêtue, en tenant compte de la surépaisseur due à la remontée en plinthe.

L'installation et le montage final de la cuvette sont à la charge de l'entreprise de plomberie.

Les plans d'implantation des équipements sanitaires doivent être communiqués à l'entreprise de pose du revêtement.

Il appartient au Maître d'œuvre de s'assurer du respect de ces dispositions.

Note : Dans le cas d'une cuvette WC suspendue, en l'absence de renfort spécifique, le risque de boursoufflement sur le revêtement mural à la jonction de la cuvette WC avec la plaque de plâtre support du fait du serrage des fixations et du fléchissement répété de celle-ci ne peut pas être exclu ; le risque est particulièrement prononcé dans les bâtiments de type MAPAD ou EHPAD ainsi que dans le cas de cuvettes prolongées. Des boursoufflements peuvent aussi apparaître lorsque la forme de l'embase de la cuvette est telle qu'elle peut conduire à un poinçonnement de la plaque de plâtre. Dans tous ces cas, l'interposition d'une plaque rigide au choix du Maître d'œuvre est une solution de renforcement de la rigidité de la paroi qui peut permettre de limiter ce risque. Elle n'affranchit en aucun cas le Maître d'œuvre de s'assurer au préalable de la stabilité totale de l'ensemble comme décrit.

2.3.6. Dossier de consultation - Documents Particuliers du Marché

Se reporter à la partie 2 de la norme NF DTU 53.12, cahier des clauses administratives spéciales types.

En outre, le dossier de consultation doit comprendre les indications suivantes :

- Système TARADOUCHE retenu : système Taradouce ou système Taradouce confort ;
- Types et descriptions des siphons et des équipements sanitaires ;
- Plans des pentes, en fonction des dispositifs de protection contre les projections d'eau éventuellement prévus ;
- Plans d'implantation des dispositifs d'évacuation ;
- Dispositions minimales de surveillance et d'intervention pour réparation.

Il précisera également à la charge de qui est affecté le traitement des fissures du support.

2.3.7. Chauffage des locaux

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il appartient au Maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer un apport de chauffage permettant de satisfaire l'exigence de température minimale de +18 °C requise pendant toute la durée du stockage et de la pose du revêtement mural.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

2.4.1. Consistance des travaux

Se reporter à la partie 2 de la NF DTU 53.12, cahier des clauses administratives spéciales types.

En outre, les travaux dus par l'entreprise de pose du revêtement comprennent également :

- la réalisation des pentes dans le cas de travaux de rénovation ;
- la fourniture et la pose des profils de finition ;
- la finition autour des siphons.

2.4.2. Supports en sol : exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.2.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

2.4.2.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles définies à l'article 6.1.5 de la norme NF DTU 53.12-P1-1-1.

Un exemple de fiche de contrôle de réception des supports en sol à base de liants hydrauliques est donné en annexe 8 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781).

2.4.2.1.2. Travaux préparatoires

Ce sont ceux définis à l'article 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 qui s'appliquent à ces supports.

2.4.2.2. Supports anciens en rénovation

2.4.2.2.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports admis ainsi que leur préparation sont celles définies à l'article 7.2 la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.2. Travaux préparatoires

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément au NF DTU 53.12 P1-1-1 et à son annexe D.

Cette étude est basée sur le Tableau 5 du NF DTU 53.12 P1-1-1 a pour objet notamment :

- de mesurer la planéité ;
- de définir les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer ;
- de repérer les fissures et joints de fractionnement qui doivent être traités ;
- de déterminer la nature des chapes.

A l'issue de l'étude préalable et reconnaissance du support, la conservation ou la dépose des supports anciens est déterminée selon les critères définis dans le Tableau 6 du NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.3. Mise en œuvre du système

2.4.3.1. Exigences relatives à l'entreprise

Ces exigences sont définies à l'article 7.1 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781).

2.4.3.2. Travaux préliminaires

2.4.3.2.1. Préparation des supports muraux

Se référer au §7.2.2 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit :

L'application d'un primaire compatible avec le support et la colle sera réalisée. L'impression du mur doit être réalisée par un primaire qui homogénéise la porosité. (Cf. Tableau 7 Préconisation des primaires)

- Préparation de l'angle mural rentrant :

La préparation des angles de mur rentrants sera réalisée par la mise en place systématique, par double encollage à l'aide de la colle contact en phase aqueuse WK 222 d'UZIN, du profilé d'angle réf. CA 12 sur toute la hauteur à partir de la remontée en plinthe.

2.4.3.3. Pose du siphon (cf. figures 8, 9, 10 a et 10 b)

Se référer au §7.3 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit : la platine est positionnée avant la mise en œuvre de l'enduit de sol.

2.4.3.4. Conditions préalables à la pose

Se référer au §7.4 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) pour l'organisation générale du chantier.

2.4.3.4.1. Stockage des matériaux

Se référer à l'article 7.3 du DTU 53.12-1-1-3 4.1.1 complété comme suit :

Le revêtement doit être entreposé durant les 48 heures précédant la pose dans des locaux clos aérés et sécurisés, à l'abri de l'humidité et à une température ambiante supérieure ou égale à 18°C.

2.4.3.4.2. Conditions de température et d'hygrométrie

La température ambiante minimale du local doit être de + 15 °C pour la pose des lés de revêtement de sol et de + 18 °C pour la pose du revêtement mural.

Pour l'emploi des colles, la plage de température est de +15 °C à +30 °C.

Pour les rubans adhésifs « colles sèches », la température doit être comprise entre +15 °C à +30 °C.

2.4.3.4.3. Température des supports en sol et mur

Se référer au §7.412 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).

2.4.3.5. Préparation des angles sol / mur

2.4.3.5.1. Préparation pour finition de remontée en plinthe

La mise en œuvre d'une forme d'appui par thermoformage est obligatoire sauf dans le cas d'une finition avec le système Clean Corner System et double pose en association avec la sous-couche acoustique.

Mise en place par double encollage de la forme d'appui 20 mm (réf. 0478).

2.4.3.5.2. Clean Corner System

Il s'agit d'une solution alternative à la préparation des angles pour la finition par remontée du revêtement en plinthes.

La mise en œuvre de ce système nécessite une formation spécifique délivrée par la société GERFLOR dans son techno-centre.

Mise en place dans l'angle rentrant du profilé Clean Corner System profile IN, défini au § 2.2.5, sous la remontée en plinthe.

Mise en place dans l'angle sortant du profilé Clean Corner System profile OUT, défini au § 2.2.5, sous la remontée en plinthe.

2.4.3.6. Mise en œuvre du revêtement de sol sans sous-couche

Les dispositions générales et particulières de la pose du revêtement sont celles des articles 9.1.1 du DTU 53.12-1-1 complétées comme ci-après.

2.4.3.6.1. Calepinage et préparation des lés

Veiller lors du calepinage des lés à ce que les éventuelles soudures soient au moins à 50 cm du bord extérieur du siphon.

2.4.3.6.2. Collage du revêtement de sol

Il a lieu 24 heures après la mise en place des lés.

Le fabricant du revêtement préconise les colles acryliques figurant dans le Tableau 5, employées en simple encollage à raison de 300/350 g/m² environ, déposées à la spatule dentée (type A2 selon recommandations TKB (: profondeur de dent 1,65 mm, écartement de dent 1,80 mm, largeur au sommet 0,50 mm).

2.4.3.6.2.1. Application des lés

- Replier les lés par moitié. Encoller le support et appliquer le revêtement.
- Replier les secondes moitiés et procéder de même, en laissant un jeu de 1 mm.
- Ne pas faire chevaucher deux films de colle à la reprise d'encollage.

2.4.3.6.2.2. Marouflage

Marouflage manuel soigné lors de la mise en place pour assurer un bon transfert du film de colle.

Important : proscrire toute circulation pendant 24 heures après la pose, de même que tout aménagement ou mise en place de mobilier.

2.4.3.6.2.3. Raccordement du revêtement de sol au siphon

Cf. Figure 9-10 et 11a-11b en fin de dossier :

- Dérouler et coller les revêtements de sol Gerflor.
- Disposer les lés bord à bord de façon à ce que les soudures se trouvent à plus de 50 cm du siphon.
- Tracer le cercle de coupe à l'intérieur de la bride positionnée au-dessus du trou.
- Couper le revêtement.
- Chauffer le lé avec un chalumeau ou un décapeur.
- Installer et fixer la bride par-dessus.

2.4.3.6.2.4. Traitement des rives

Par remontée en plinthe (cf. Figures 5 en fin de Dossier Technique) du revêtement de sol sur 13 cm, collée à l'aide d'une colle ou d'une bande adhésive double face définie dans les tableaux 8 et 9 au §2.2.5 du présent document.

Dans le cas des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite et lorsque l'emploi des plaques SPM est requis, la hauteur de la remontée en plinthe du revêtement de sol peut être ramenée à 10 cm afin d'avoir une surface plane pour la pose du WC suspendu. Cette disposition s'applique sur la paroi destinée à recevoir le wc suspendu.

2.4.3.6.2.5. Traitement des joints

Soudure à chaud :

- Obligatoire (24 h minimum après collage).
- Attention : pas de soudure à moins de 50 cm du bord extérieur du siphon.

Chanfreinage :

Le chanfreinage permet d'ouvrir et de régulariser le joint, de supprimer les éventuelles traces de colle qui peuvent nuire à la qualité de la soudure. Il est réalisé avec un outillage approprié (Voir ci-dessous).

Il faut chanfreiner l'épaisseur du revêtement diminuée d'environ 0,3 mm.



Gouge triangulaire, Réf : 95185 de ROMUS



Linda, Réf : 95101 de ROMUS



Master Turbo, Réf : 95200 de ROMUS



Swift graiver Réf : 262 611 400 de Jansser

- Soudure du revêtement de sol avec le cordon GERFLOR réf. CR40 :

Elle se fait à l'aide d'un chalumeau de type LEISTER avec variateur à air chaud équipé d'une buse en sortie.

La soudure avec la buse rapide (Ø 5 mm) est également possible.

Pour tout type de matériel de soudure, suivre les prescriptions du fabricant.

- Arasage :

Cette opération doit être réalisée après refroidissement du cordon avec :

- soit une gouge d'arasage ;
- soit une spatule à mastiquer souple affûtée au milieu.



Exemple d'outil d'arasage

2.4.3.6.2.6. Traitement des transitions avec le revêtement de sol du local adjacent

2.4.3.6.2.6.1. Revêtement de la pièce adjacente en PVC

Se référer au §7.4.3.1 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit :

- Jonction par soudure :

Cas général : soudure à chaud du revêtement de la pièce adjacente et du revêtement de la douche / salle de bains.

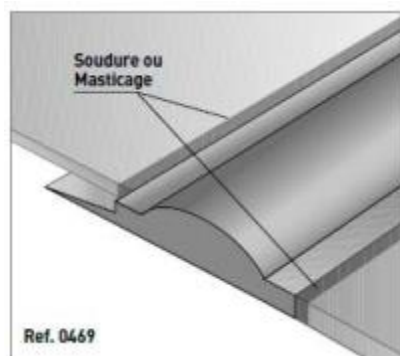
- Jonction par profilé soudable :

Mise en place du profilé de seuil – réf. 0469 de Gerflor : soudure à chaud du revêtement de la douche / salle de bains et du revêtement de la pièce adjacente de chaque côté du seuil (cf. figure 4 en fin de Dossier Technique).

2.4.3.6.2.6.2. Revêtements de la pièce adjacente de type autre que PVC

Se référer au §7.4.3.2 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) complété comme suit :

- Mise en place du profilé de seuil – réf. 0469 de Gerflor : soudure à chaud du revêtement douche et masticage du revêtement non soudable de la pièce adjacente avec mastic MS polymère (Cf. schéma de principe ci-dessous)



- Mise en place d'une barre de seuil à recouvrement (type seuil à visser de la Société ROMUS) et masticage avec mastic MS polymère.

2.4.3.7. Mise en œuvre du système douche confort (avec sous-couche)

2.4.3.7.1. Pose de la sous-couche TARAFOAM

Se référer à l'article 9.2 de la NF DTU 53.12 P1-1-1-3 complété comme suit :

Collage de la sous-couche à l'aide d'une colle acrylique en émulsion (Cf. Tableau 5) dans les conditions décrites au § 2.4.3.7.2.

2.4.3.7.2. Pose du revêtement

Collage du revêtement sur la sous-couche à l'aide d'une colle acrylique (Cf. Tableau 6) à raison de 200 à 250 g/m² avec la spatule type A5 (TKB), puis écrasement des sillons de colle avec un rouleau à poils mi-longs (respecter impérativement le temps de gommage pour ce type de collage).

2.4.3.8. Mise en œuvre du revêtement mural

L'application d'un primaire compatible avec le support et la colle sera réalisée. L'impression du mur doit être réalisée par un primaire qui régule la porosité afin de renforcer la cohésion et l'adhérence du subjectile (cf. produits préconisés au Tableau 7 ci-dessus).

Les dispositions générales et particulières de la pose du revêtement sont reprises aux §7.4.4 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) complétées ci-après.

Raccordement au plenum

Se référer au §7.4.4.2 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).

La figure 1 en fin de dossier technique décrit les dispositions à prendre en compte pour le traitement de ce point singulier.

Dans le cas où une des bandes adhésives double-face préconisées est utilisée pour le collage des points singuliers du revêtement MURAL CALYPSO (angles sortants, recouvrement de la remontée en plinthe), l'attention du Maître d'ouvrage est attirée sur le risque d'apparition à la surface du revêtement du spectre de la bande adhésive.

2.4.3.8.1. Calepinage et préparation des lés

2.4.3.8.1.1. Pose en vertical

A réaliser avant la pose des cornières des plafonds suspendus, si pose sur hauteur totale.

Calfeutrement du mural soit au-dessus du plafond soit sous la cornière (voir en fonction du support de mur) ;

Se référer au §7.4.4.4 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).

2.4.3.8.1.2. Pose en horizontal

Se référer au §7.4.4.5 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).

Collage du revêtement de mur

En partie courante, l'application sera réalisée en simple encollage à partir de colles acryliques déposées soit à la spatule finement dentée type A4 (TKB) et croisée au rouleau à poils mi-longs, soit directement au rouleau à poils mi-longs à raison de 200 g/m². Le fabricant du revêtement préconise les colles figurant dans le Tableau 8.

Recommandations pour le collage

Suivre scrupuleusement les prescriptions du fournisseur de colle.

Bien respecter le temps de gommage qui est fonction de la température, de l'hygrométrie ambiante, de la porosité du support et de la consommation de colle.

2.4.3.8.1.3. Application des lés

2.4.3.8.1.3.1. Pose en vertical

Se référer au §7.4.4.4 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).

2.4.3.8.1.3.2. Pose en horizontal

Se référer au §7.4.4.5 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).

2.4.3.8.1.4. Marouflage

2.4.3.8.1.4.1. Lors de l'affichage

Se référer au §7.4.4.4 et 7.4.4.5 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).

Nota bene : Ne pas chauffer le revêtement mural pour le passage des angles (pas de souffleur ou décapeur thermique).

2.4.3.8.1.4.2. Marouflage final

Maroufler la totalité de la surface avec une cale en liège ou un chiffon 24 h après le collage.

Espacement des lisières avant chanfreinage : $1 \pm 0,5$ mm.

2.4.3.8.1.4.3. Arasage en partie supérieure

Se référer au §7.4.4.4 et §7.4.4.5 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).

2.4.3.8.1.4.4. Soudures - Traitement des joints

Se référer au §7.4.5 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).

2.4.3.8.1.5. Traitement du recouvrement de la remontée en plinthe

Voir Figure 3 en fin de Dossier Technique.

Le revêtement mural recouvre de 3 cm minimum la remontée en plinthe du revêtement de sol. Le collage du MURAL CALYPSO sur la remontée en plinthe s'effectue avec une colle ou l'une des bandes adhésives double-face décrite dans les Tableaux 8 et 9 au §2.2.5. du présent Dossier Technique.

2.4.3.9. Traitement au droit de la cuvette de WC suspendue (figure 12)

L'installation de ce type d'équipement doit être conforme à la norme NF D 12-208 « Appareils sanitaires - bâti-supports ».

Les panneaux en plâtre cartonné BA 13 doivent être collés entre eux et fixés directement sur le bâti-support. Le collage de MURAL CALYPSO autour des cuvettes doit être particulièrement soigné et conforme aux recommandations ci-après :

Encollage à la spatule finement dentée type A4 (TKB) et croisée au rouleau à poils mi-longs, ou bien directement au rouleau à poils mi-longs à raison de 200 g/m².

L'interposition d'une plaque de répartition en PVC rigide de la Société SPM entre le revêtement mural et l'embase de la cuvette permet de répondre au risque de déformation du revêtement lié au porte-à-faux.

La plaque de répartition devra présenter un débord minimum de 10 cm par rapport à la dimension de la cuvette (à l'exception de la partie basse). Cette disposition s'applique sur la paroi destinée à recevoir le WC suspendu. Voir figure 12 en fin de dossier technique. Consulter Gerflor pour le choix de la plaque de répartition et le dimensionnement et la réalisation des découpes.

Les plaques de répartition sont mises en œuvre collées sur le revêtement de sol avec la colle acrylique SPM ou à la colle MS Polymer SPM, appliquée à la spatule finement dentée type A4 (TKB) (200g/m²) sur l'envers des plaques. Un marouflage doit être réalisé après collage.

Bien respecter le temps de gommage qui est fonction de la température, de l'hygrométrie ambiante, de la porosité du support et de la consommation de colle.

Un calfatage est réalisé en périphérie de la plaque après collage avec un des produits définis au §2.4.3.11.

Cette solution est particulièrement adaptée dans les locaux fortement sollicités de type MAPAD et EHPAD.

2.4.3.10. Finitions

Voir figure 5 du dossier technique

Cas particulier – Rénovation - Passage de tuyauteries horizontales et verticales :

Voir Figure 6 en fin de Dossier Technique

2.4.3.11. Calfatages et étanchéité des fixations d'équipements

Fixations murales <i>Le masticage des fixations murales doit être réalisé par l'entreprise de plomberie au moment de la mise en place des différents éléments (lavabos, armoires, ...).</i>	
- Lavabo, armoire toilette - Chasse d'eau murale - Barres d'appui - Trappes de visite	} Calfatage par mastic élastomère extrudé à la pompe (*)
- Traversées du sol	→ Manchons et calfatage par mastic (*)
Traversées murales (chauffage, sanitaires) <i>Le masticage des traversées murales doit être réalisé par l'entreprise de plomberie au moment de la mise en place des différents éléments (mitigeurs, pommeau ou support de flexible, ...).</i>	
- Arrivée E.C. /E.F. : douche, lavabo - Évacuation : E.U. /E.V. - Chauffage	} Calfatage (*)
Robinetterie – Mitigeur <i>La fixation de ces éléments sur la paroi verticale doit être réalisée sans générer de surépaisseur sur la face destinée à recevoir le revêtement mural.</i>	
Huissierie (menuiserie) <i>Le masticage des huisseries doit être réalisé par l'entreprise de revêtements de sol après la mise en œuvre des revêtements.</i>	
- Pieds d'huissierie - Fenêtre – châssis - périphérie du faux plafond	} Calfatage périphérique (*) Cf. Figure 3 et 10 en fin de Dossier Technique
- Seuil de porte	→ Soudure à chaud avec le revêtement plastique de la pièce (cf. §6.4291 du DTED)
Électricité <i>Le masticage des éléments électriques doit être réalisé par l'entreprise d'électricité après la mise en œuvre des revêtements.</i>	
- Interrupteur - Prise de courant	} Cf. norme NF C 15-100 (d'octobre 2010) Distance minimale d'un point électrique, à partir du pommeau de douche fixe ou du départ du flexible : 1,20 m
Ventilation naturelle : entrée basse/ sortie haute <i>Le masticage des éléments doit être réalisé par l'entreprise après la mise en œuvre des revêtements.</i>	
- VMC : sortie murale/plafond	→ Calfatage avec mastic (*)
(*) : MSP 107 de BOSTIK SIKAFLEX 221, SIKAFLEX PRO 11 FC DE SIKA CEGE SIL 200, 603 COL'JOINT FLEX, 536 COL'EXTRÊME DE SIKA/ CEGECOL, SWIFTSEAL 2400 de HB FULLER, MAPEFLEX MS 45 de MAPEI, RUBSON FT 101 de HENKEL	

Tableau 11 : Traitement des points singuliers

Angle Sol/Mur avec forme d'appui

Voir Figure 7 en fin de Dossier Technique.

2.5. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

2.5.1. Revêtements de sol

Les revêtements de sol sont fabriqués à l'usine de Tarare (FR-69170) pour la gamme TARALAY SECURITE.

2.5.2. Revêtement MURAL CALYPSO

Le revêtement de mur MURAL CALYPSO est fabriqué à l'usine de CARRICKMACROSS (Irlande) du groupe GERFLOR.

2.5.3. Contrôles de fabrication

2.5.3.1. Revêtements de sol

La Société GERFLOR procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis, conformément aux dispositions prévues par la certification de la marque QB-Revêtements de sol résilients associée à la marque UPEC ou UPEC.A+. La Société GERFLOR est certifiée ISO 9001.

2.5.3.2. Revêtement MURAL CALYPSO

La Société GERFLOR procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fabrication et sur les produits finis.

2.5.3.3. Suivi de la performance acoustique

La Société GERFLOR est tenue d'assurer un suivi de production quant à la performance d'isolation acoustique au bruit de choc du système associant la sous-couche TARAFOAM aux revêtements de sol TARALAY SECURITE à une fréquence d'au moins 1 essai par an. Les résultats des contrôles doivent faire l'objet d'un enregistrement.

La tolérance admise dans le cadre du suivi de la performance d'isolation au bruit de choc par rapport à la valeur nominale initiale est de ± 2 dB. Le fabricant est tenu de faire procéder à une mise à jour du présent Avis Technique si l'écart constaté au cours d'un suivi est en dehors de la tolérance.

2.6. Réception/mise en service

Se référer au § 8.1 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781).

2.7. Maintien en service des performances de l'ouvrage - Entretien

2.7.1. Entretien

Se référer au § 8.2 du CPT Systèmes Douches Plastiques (e-cahier du CSTB n° 3781) et aux fiches d'entretien GERFLOR complétées par le tableau 13 en fin de dossier technique.

2.7.2. Surveillance – Maintenance – Réparation

Se référer à l'article 9 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781).

Le Maître d'ouvrage doit veiller à ce qu'une surveillance régulière de l'état de l'ouvrage et tout particulièrement des relevés en plinthe, du raccordement au siphon et des soudures (sol et mur) soit réalisée et à ce que les dispositions soient prises en cas d'altération pour procéder à une réparation sans délai.

2.7.3. Glissance

Il est indispensable de maintenir la surface du sol dans un état permettant de limiter sa glissance. De nombreux paramètres influencent la glissance, notamment la présence de polluants au sol, l'entretien et l'usage du local.

Il appartient donc au Maître d'Ouvrage d'assurer en particulier un bon niveau d'entretien du sol et des dispositifs d'évacuation, tels que préconisés au Dossier Technique, de manière à assurer une évacuation efficace des eaux et maintenir la performance de glissance du sol dans le temps.

2.8. Formation et assistance technique

2.8.1. Formation solier : stage avec attestation individuelle

La Société Gerflor organise dans son Technocentre des stages (théorie et pratique du système douche) de 35 heures, validés par une attestation. Le programme de formation porte notamment sur les aspects suivants :

- Présentation des composants du système ;
- Réception et préparation des supports sol, avec siphon adapté ;
- Mise en œuvre du revêtement de sol ;
- Réception et préparation des supports muraux ;
- Mise en œuvre du revêtement mural ;
- Mise en œuvre des points singuliers, remontées en plinthe, angles muraux, raccordement au siphon ;
- Mise en œuvre du Clean Corner System ;
- Réalisation des soudures de joints et finitions.

Compte-tenu de l'évolution des revêtements et des techniques, une remise à niveau est effectuée périodiquement (par exemple toutes les 5 années).

Le fabricant concepteur du système précise l'ensemble des dispositions constructives utiles à la bonne exécution de l'ouvrage et il apporte la formation appropriée aux entreprises.

2.8.2. Exigences relatives à l'entreprise

Ces exigences sont définies à l'article 7.1 du CPT « Systèmes Douches Plastiques » (e-cahier du CSTB n° 3781).

L'entreprise devra justifier de la qualification appropriée aux locaux visés, telle que demandée à l'article 2.8.1 du Dossier Technique ; son encadrement technique et ses intervenants sur chantier devront avoir été formés aux particularités de ce type d'ouvrage ; elle devra être en mesure de présenter les attestations individuelles de formation sur demande.

2.8.3. Assistance à la négociation des marchés

La Société GERFLOR est en mesure d'intervenir sur demande de l'entreprise titulaire des travaux.

2.8.4. Assistance lors du chantier

La Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise titulaire des travaux lors du démarrage du chantier si cette dernière lui en fait la demande.

2.9. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 1.2.1.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Glissance

Cf. Article 1.2.1.2 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Acoustique

Cf. Article 1.2.1.3 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Tenue du plan de collage

Essais de pelage suivant NF EN 1372 :

(Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR du 14/02/2011) Essais de réversibilité à l'humidité suivant NF T 76-128 : (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR du 04/2013)

Caractéristiques de construction et d'aptitude à l'emploi du revêtement MURAL CALYPSO

- Épaisseur selon EN 428
- Masse surfacique selon EN 430
- Brillance selon EN 2813
- Stabilité dimensionnelle et incurvation selon EN 434
- Adhérence entre couches selon EN 431
- Résistance des soudures de joints selon EN 684

(Rapport technique du laboratoire GERFLOR n° 13-11407 du 14/02/2013)

Aptitude à l'emploi - Bandes adhésives double-face

- Pelage et cisaillement à la chaleur ;
- Comportement vis-à-vis des migrations de constituants.

(Rapports techniques du laboratoire GERFLOR n°11/10815 du 23/06/2011 et résultats d'essais du laboratoire GERFLOR du 19/02/2014)

Aptitude à l'emploi - Bandes adhésives double-face

- Pelage et cisaillement à la chaleur ;
- Comportement vis-à-vis des migrations de constituants.

(Rapports techniques du laboratoire GERFLOR n°11/10815 du 23/06/2011 et résultats d'essais du laboratoire GERFLOR du 19/02/2014).

- Rapport d'essais MAPEI : Collage TARADOUCHE Juin 2021.

Aptitude à l'emploi – Système TARADOUCHE HYBRIDE

- Essai fonctionnel sur la tenue de la jonction à la projection d'eau ;
- (Rapport du laboratoire GERFLOR n°RD19-001).
- Rapport d'essais MAPEI : CR Essais du 05/06/2018.
- Rapport d'essais SIKA : Rapport d'essai DE DAFI 01-2022.

2.10. Références

- Début de la mise en œuvre du système TARADOUCHE : 1990. Surface réalisée par an :
 - Sol : 15 000 m² ;
 - Mur : 50 000 m².
- Début de la mise en œuvre du système TARADOUCHE HYBRIDE : 2018. Surface réalisée par an : 200 salles de bain

2.11. Annexes du Dossier Technique

Locaux humides	Mise en service	Protection	Entretien journalier	Entretien hebdomadaire ou mensuel
Revêtement de sol	Décapage avec balai-brosse.	Non	Balayage humide avec détergent neutre	Nettoyage au balai brosse avec détergent neutre. Essuyage à la serpillière.
Revêtement mural	Nettoyage avec détergent neutre.	Non	Nettoyage avec détergent neutre	Lessivage. Nettoyage avec détergent neutre.
Siphon	Démontage et nettoyage complet de l'intérieur et de la grille avec détergent neutre. Rinçage.	Non	Nettoyage de la grille avec détergent neutre	Nettoyage complet avec détergent neutre. Rinçage.

Tableau 13 – Entretien Utilisation

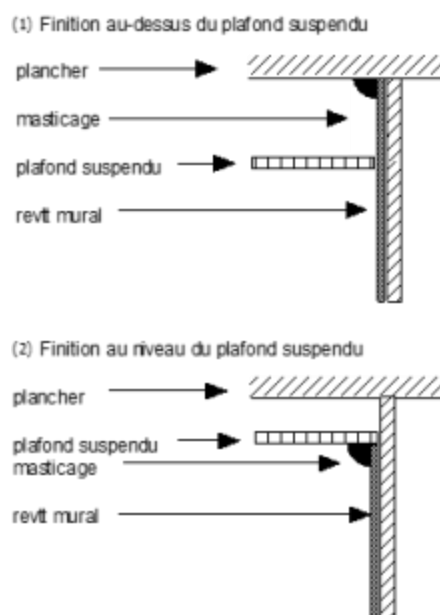
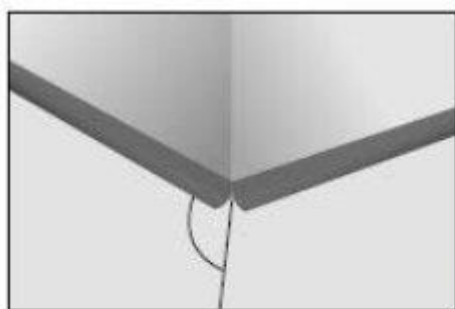
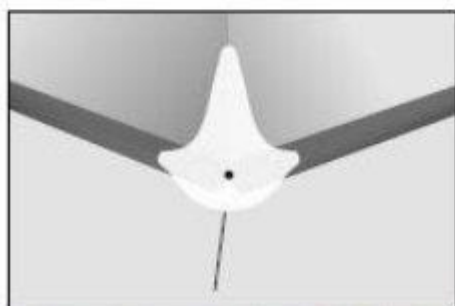


Figure 1 : Finition Plenum sans revêtement



1

- Tracer un trait au milieu de l'angle au sol.
- Positionner les formes d'appuis jusqu'à l'angle.



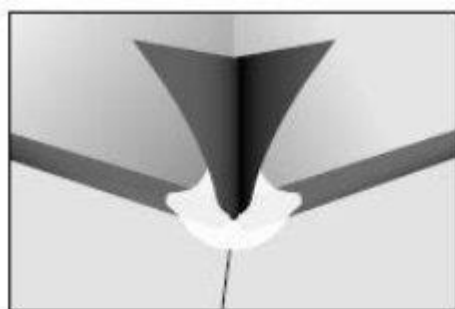
2

- Positionner l'angle sortant (Profil OUT - 058R) dans l'angle mur.



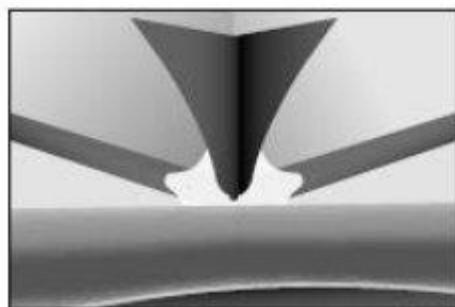
3

- Découper une pièce d'angle sortant dans un morceau du revêtement à l'aide du gabarit (058T).
- Repérer l'axe de la pièce à l'aide des encoches.



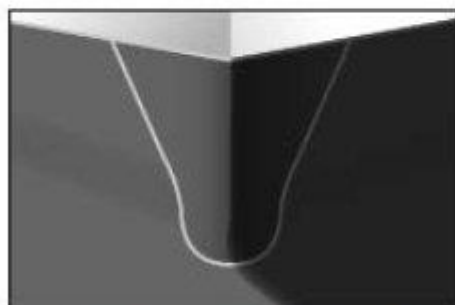
4

- Encoller et positionner la pièce en s'alignant sur le repère de l'angle sortant et l'arête du mur.
- Partie basse de la découpe aux trois quart de l'angle sortant ou au niveau du point.



5

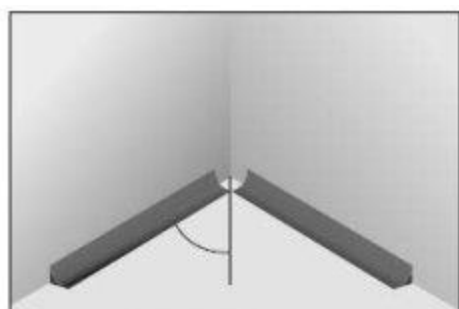
- Rabattre le matériau.
- Découper autour de la pièce en laissant un espace de 1 mm.



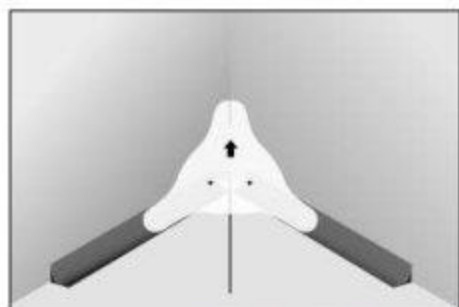
6

- Chanfreiner, souder au cordon CR40 avec la buse « Rapid Ultra ».
- Araser après refroidissement du cordon.

Figure 2a : Clean Corner System : solution alternative pour remontée en plinthe mise en œuvre en angle sortant avec le système out

**1**

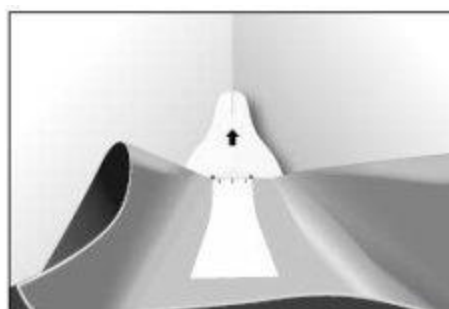
- Tracer un trait au milieu de l'angle au sol.
- Positionner les formes d'appui dans l'angle.

**2**

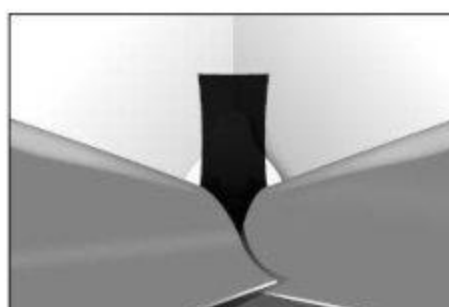
- Encoller et positionner l'angle rentrant [Profil IN - 058S], les 2 traits alignés dans l'angle du mur et au sol sur le trait.

**3**

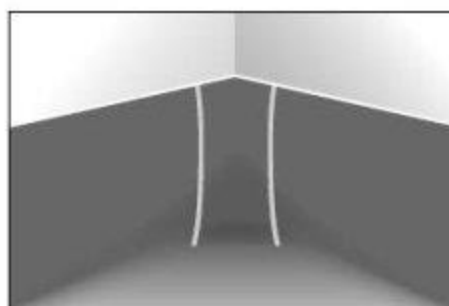
- Gabarit de découpe angle rentrant [058T].
- R 30 / 38 pour forme d'appui de 30 ou 38.
- R 20 pour forme d'appui de 20.

**4**

- Pour la R 30/38, plier le revêtement pour l'aligner sur les repères (2 points) de l'angle rentrant.
- Positionner le gabarit entre les 2 points et tracer autour du gabarit avant de découper le matériau.
- Pour la R 20, plier le revêtement pour l'aligner sur les repères. Décaler le gabarit à droite, positionner l'encoche R 20 sur le repère.
- Tracer le long du gabarit.
- Faire la même chose à gauche.
- Découper le matériau.

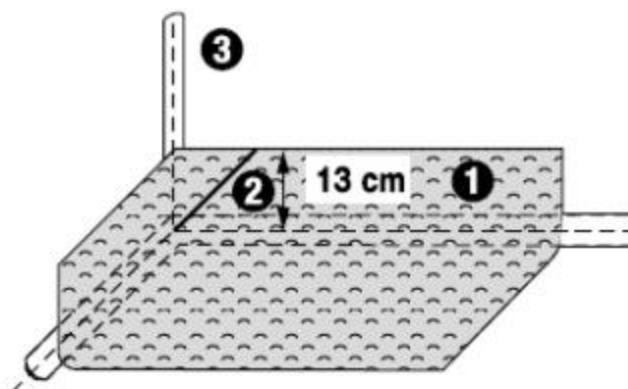
**5**

- Encoller en colle acrylique et positionner la partie découpée dans l'angle.
- Bien maroufler la pièce.
- Ne pas utiliser de colle solvantée (type polychloroprène).

**6**

- Rabattre le matériau.
- Découper la partie droite et gauche du revêtement en laissant un espace de 1 mm.
- Chanfreiner, souder au cordon CR40 avec la buse « Rapid Ultra ».
- Agrafer après refroidissement du cordon.

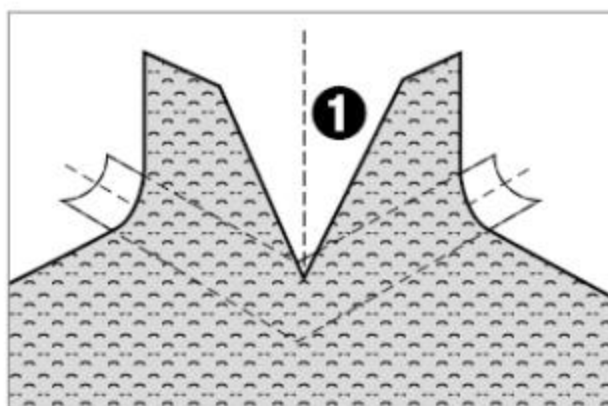
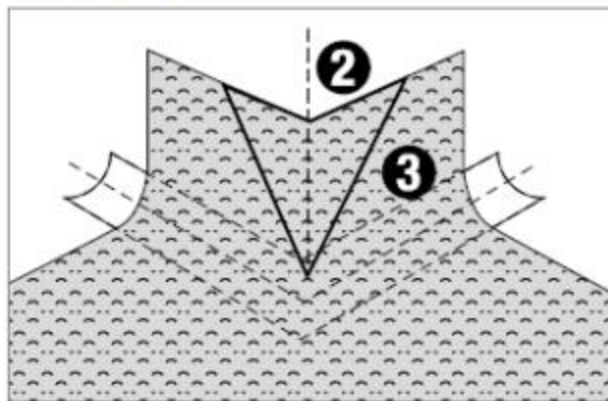
Figure 2b : - Clean Corner System : solution alternative pour remontée en plinthe mise en œuvre en angle entrant avec le système in

ANGLE RENTRANT

Collage du revêtement en remontée plinthe de 13 cm.

2. Découpe du revêtement à 45° et soudure du cordon CR 40.

3. Angle MUR : mise en place par double encollage du cordon CA 12 sur toute la hauteur à partir de la remontée en plinthe.

**ANGLE SORTANT**

1- Coupe du revêtement jusqu'à mi-hauteur de la forme d'appui.

2- Apport d'une pièce de revêtement.

3- Soudure du cordon CR 40 et arasement.

Figure 3 : Traitement de la remontée en plinthe

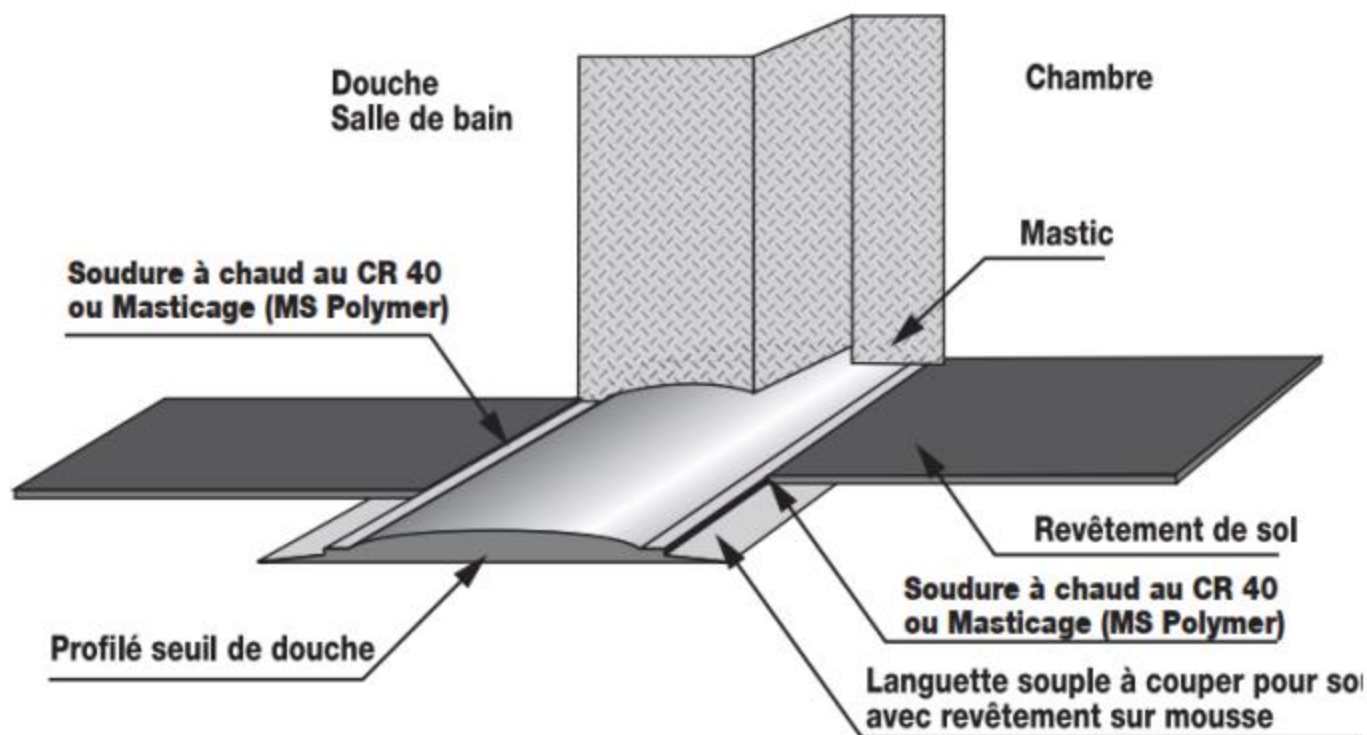
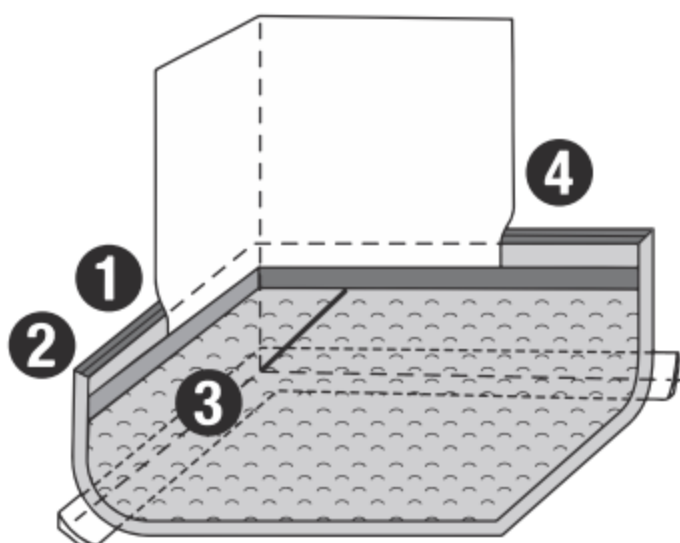
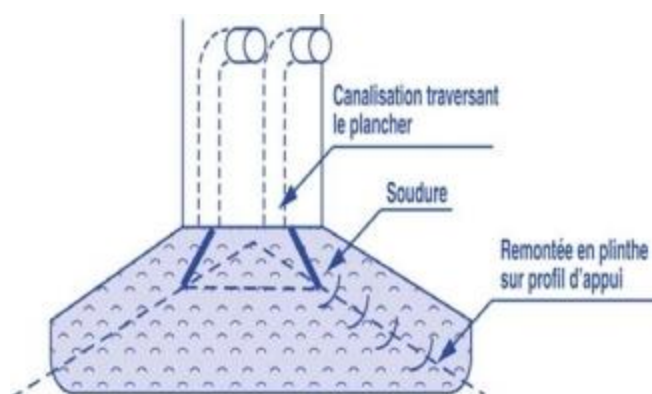


Figure 4 – Traitement de la jonction douche / chambre



1. Compensation du revêtement par enduit de rebouchage mural ou profil de diminution réf. 0490
2. Protection du revêtement de sol sous le recouvrement avec un adhésif de protection
3. Application de la colle en s'arrêtant sur l'adhésif de protection.
4. Enlever l'adhésif de protection avant affichage du revêtement MURAL
5. Chauffage et marouflage du revêtement MURAL sur le recouvrement avec une roulette plat

Figure 5 – Finition : recouvrement de la remontée en plinthe



Cas particulier : Rénovation

- Groupement des tuyaux dans un angle
- Confection d'un pan coupé
- Remontée en plinthe sur le pan coupé

Figure 6 – Cas particulier : Rénovation



Figure 7 – Kit disponible chez GERFLOR ou ROMUS

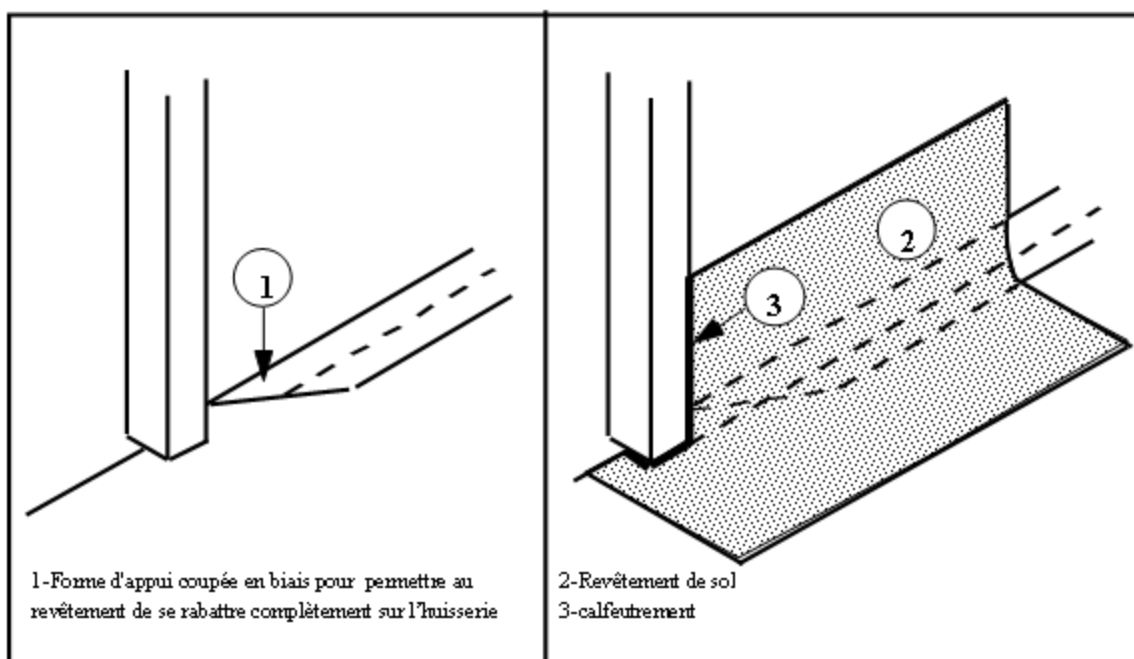


Figure 8 – Angle Sol/Mur avec forme d'appui

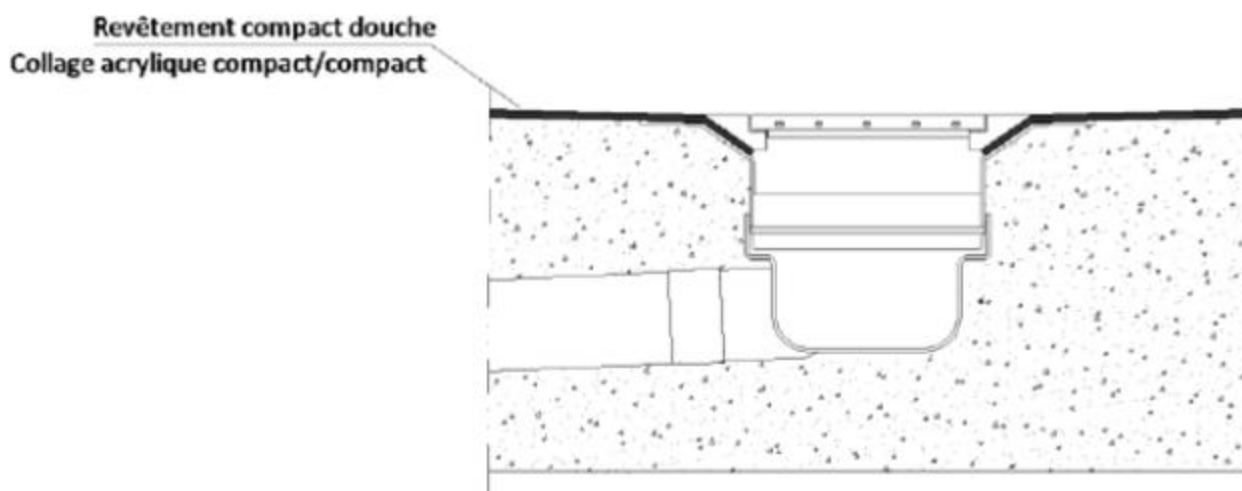
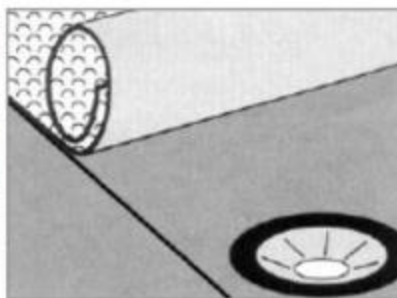
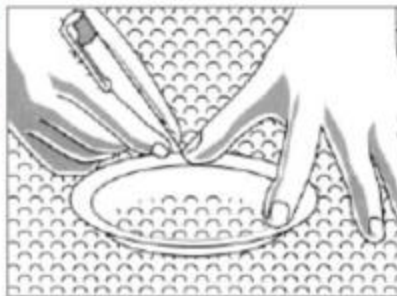


Figure 9 – Implantation d'un siphon dans une dalle béton (enduit de sol non représenté)

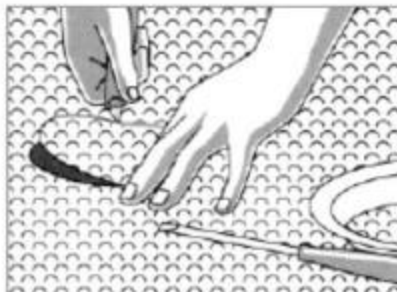
- Dérouler et coller les revêtements de sol GERFLOR jusqu'aux portes-vis. Un double encollage acrylique autour du siphon est recommandé.
- Disposer les lés bord à bord de façon à ce que les soudures se trouvent à plus de 50 cm du bord du siphon



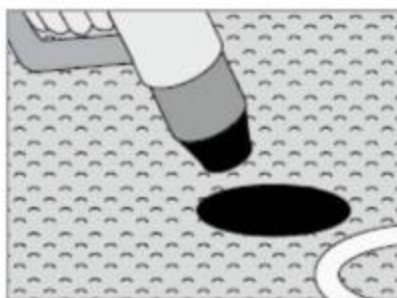
- Tracer le cercle de coupe à l'intérieur de la bride positionnée au-dessus du trou.



- Couper le revêtement



- Chauffer le lé avec un chalumeau.



- Placer la bride par dessus.
- La fixer à l'aide des vis.



Figure 10 – Raccordement du revêtement au siphon

Page 1 sur 34

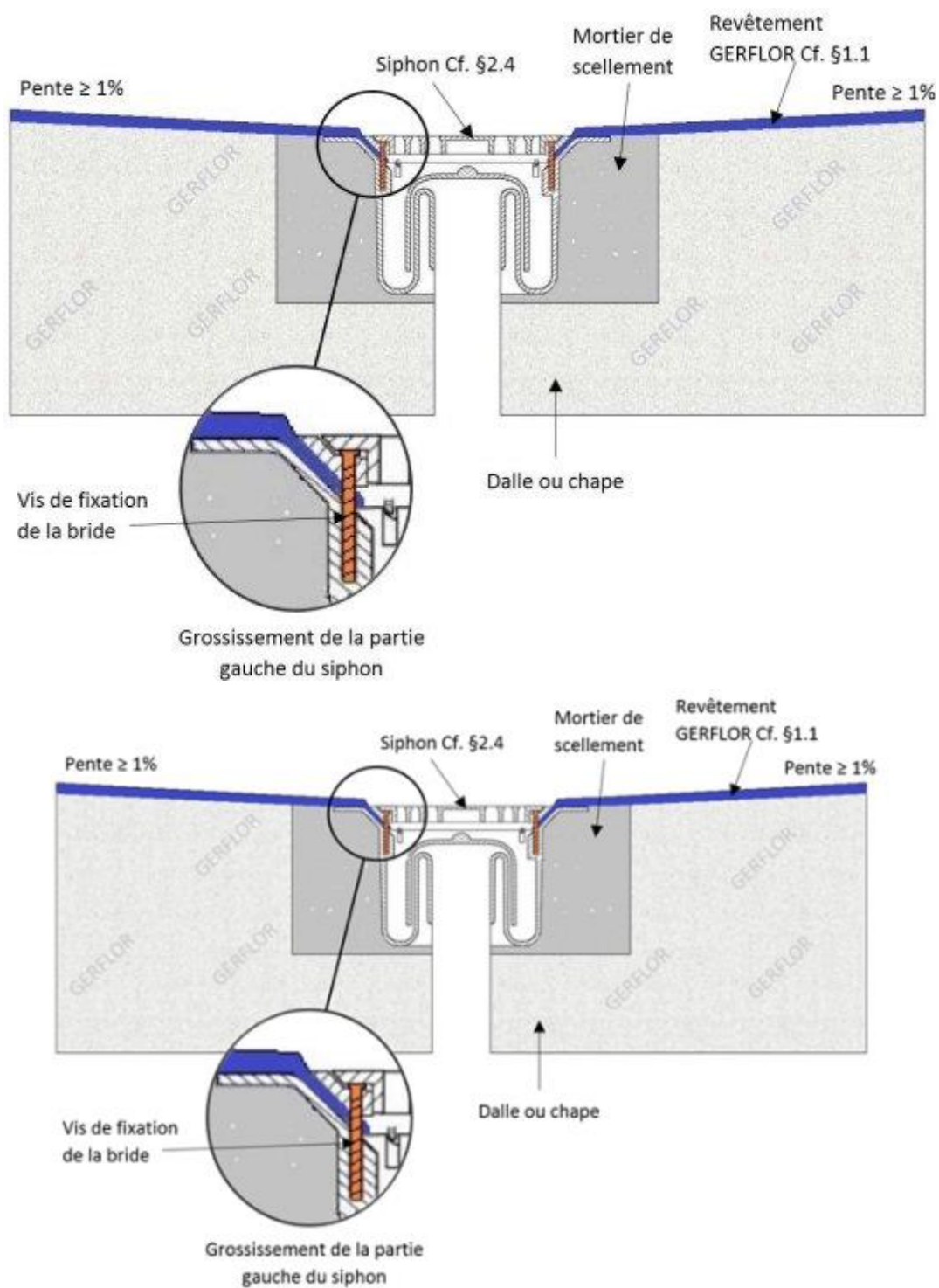


Figure 11a – Exemple de traitement de raccordement au siphon sur chape ou dalle adhérente à base de liants hydrauliques

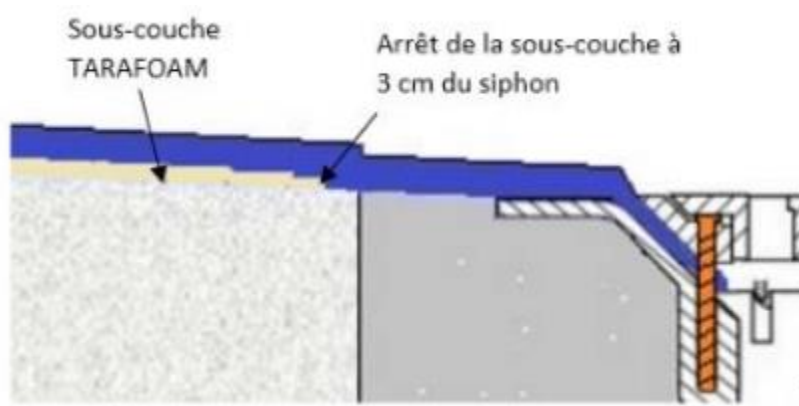


Figure 11b – Exemple de traitement de raccordement au siphon sur chape ou dalle adhérente à base de liants hydrauliques avec sous-couche TARAFOAM (Arrêt de la sous-couche à 3 cm du siphon - enduit de sol non représenté)

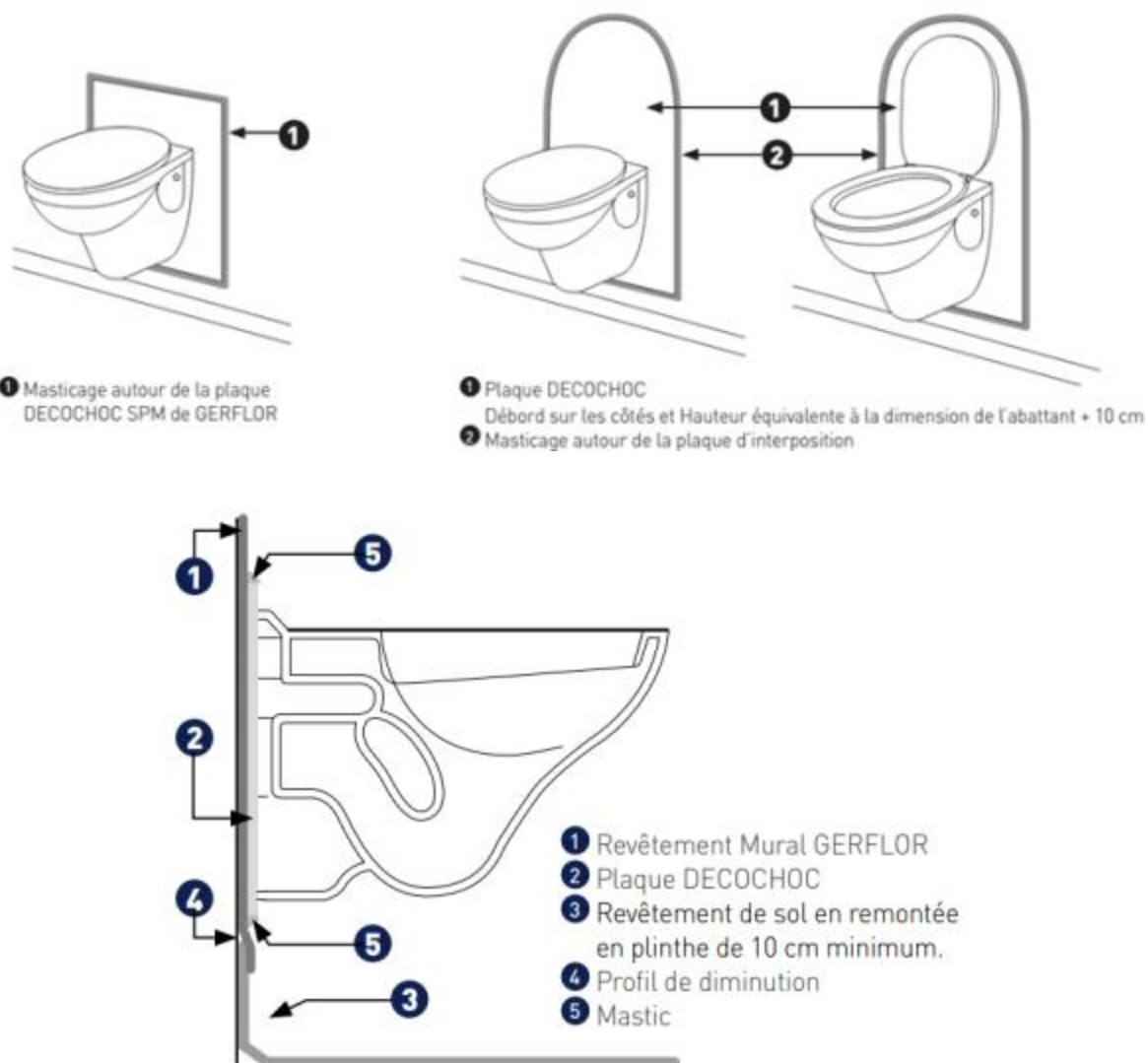


Figure 12 : Schéma de principe sur la mise en œuvre du revêtement mural et de la plaque Décochoc dans le cas des sanitaires suspendus